



DATE DE PUBLICATION : 23 novembre 2016

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, directeur général des Ressources humaines, le 16 novembre 2016 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et du Développement des compétences, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Marie-Agnès de CHÉRADE de MONTBRON, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Relations sociales, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Patrick HAAS et M^{me} Marie-Agnès de CHÉRADE de MONTBRON peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction de la Formation et du Développement des compétences.

Fait à Paris, le 21 novembre 2016

Frédéric PEYRET